

32
JUILLET

2024



PAYS-BAS

ALLEMAGNE

BELGIQUE

ROYAUME-UNI

SUISSE

ESPAGNE

ITALIE

FRANCE



Une aide à votre promotion pour 2024

La première phase de réservation se prépare déjà dans l'hôtellerie de plein air, l'une des branches de l'industrie touristique qui, comme vous le savez certainement, a connu une très forte reprise.

Qui sommes-nous ?

Notre agence accompagne et conseille depuis 24 ans les premiers hébergeurs de France dans la construction de leur stratégie marketing sur les principaux marchés de clientèles européennes. En partenariat avec des éditeurs médias reconnus sur ces marchés, nous proposons des campagnes de promotion territoriale « Cross-Média ». Nous optimisons et construisons avec nos clients, leurs visibilité auprès des différents marchés émetteurs européens, notamment sur les questions de notoriété ainsi que de développement de trafic vers leur site de réservation, dans un but d'accroissement de leurs taux d'occupation.

Le secteur HPA dans les territoires

Le secteur de l'Hôtellerie de Plein Air (HPA) est un véritable moteur du développement économique au niveau territorial. Il représente un secteur essentiel de l'industrie touristique française en apportant un flux non négligeable de clientèle étrangère :

- 2,7 milliards de chiffre d'affaires
- 22 millions de clients accueillis chaque année dans ses plus de 8 000 établissements
- 1er hébergeur de France en capacité d'accueil
- Le secteur est le 2e en nombre de nuitées derrière l'hôtellerie

Notre mission, vous rendre visible sur les marchés étrangers !

Nous vous proposons pour cela un vaste choix d'opérateurs et d'acteurs clés de l'HPA sur le marché français et européen. À vous de construire votre stratégie marketing grâce à ces différents leviers et supports de communication. Nous serons là, bien sûr, pour vous accompagner dans la sélection et la mise en place avec nos conseils avisés.



PAYS-BAS

Fiche pays	4
ANWB - Touring Club des Pays-Bas	5 - 6
Camping-Frankrijk.nl	7



ALLEMAGNE

Fiche pays	8
Camping.info	9
Motorpresse Stuttgart	10
Ucamping.com	11



BELGIQUE

Fiche pays	12
Roularta	13



ROYAUME-UNI

Fiche pays	14
European Premiers Parks	15



SUISSE

Fiche pays	16
WohnMobil & Caravan	17



ESPAGNE

Fiche pays	18
Ibericamp.com	19



ITALIE

Fiche pays	20
Alcampeggio.it	21



FRANCE

Fiche pays	22
Actu.fr	23
Camping-direct.com	24

BONS DE COMMANDE	25 - 34
-------------------------	---------

CALENDRIER SCOLAIRE EUROPE	35
-----------------------------------	----

32Juillet

La clientèle européenne : génératrice de nuitées pour l'hôtellerie de plein air

La France à l'avant-garde de l'hôtellerie de plein air en Europe

La France avec ses 8 338 campings aménagés, dispose d'un maillage de campings lui permettant d'attirer dès la basse saison, de nombreux vacanciers européens en emplacement et locatif. L'hexagone compte 29% de l'offre européennes, ce qui lui permet d'être à la première place sur le marché de l'hôtellerie de plein air en Europe.

Région	Nombre d'établissements	Nombre d'emplacements
Occitanie	1 319	168 178
Nouvelle-Aquitaine	1 252	156 158
Auvergne-Rhône-Alpes	1 087	89 166
Bretagne	687	87 655
PACA	669	84 248
Pays-de-Loire	588	80 467
Haut-de-France	484	55 045
Normandie	332	38 724
Bourgogne-Franche-Comté	309	29 887
Grand-Est	307	22 754
Centre-Val-de-Loire	237	20 318
Corse	196	18 680
Ile-de-France	85	12 322

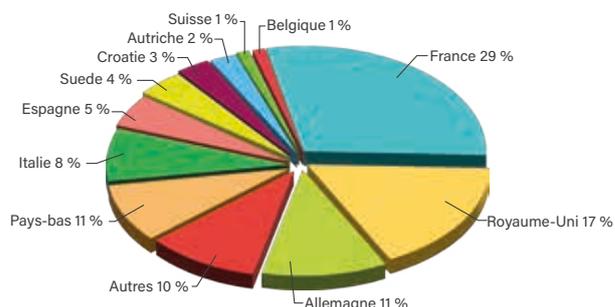
Source : L'Officiel des terrains (OT), numéro Mars 2023

Camping	Nombre d'emplacements offerts	Nombre de nuitées	Répartition des emplacements offerts (en %)	Répartition des nuitées (en %)
Non classés	9 501 674	5 389 324	8,5	4,0
1 ou 2 étoiles	18 009 795	13 759 648	16,1	10,1
3 étoiles	36 377 692	37 345 085	32,5	27,5
4 ou 5 étoiles	48 038 312	79 214 082	42,9	58,4
Ensemble	111 927 473	135 708 139	100,0	100,0

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux et départementaux du tourisme

Les campings viennent juste après les hôtels en termes d'hébergements touristiques professionnels et enregistrent une moyenne de séjour de 5,1 jours alors que pour les hôtels, les moyennes sont de 1,8 jour.

Les Français représentent 2/3 de la fréquentation française soit 77 % versus 33 % pour la clientèle étrangère, ce qui fait du camping le premier mode d'hébergement en plein air en France.



Source : L'Officiel des terrains (OT), numéro 424

Travailler la clientèle européenne, c'est créer des opportunités

Pays de provenance	Hôtels		Camping	
	Nuitées d'été 2022 (en millions)	Évolution 2022/2019 (en %)	Nuitées d'été 2022 (en millions)	Évolution 2022/2019 (en %)
Europe, dont :	32,4	1,9	38,4	1,4
Belgique	3,6	2,4	5,0	2,5
Suisse	2,4	11,6	2,3	25,7
Allemagne	5,1	3,3	10,2	15,5
Espagne	3,2	-8,0	1,7	-12,5
Royaume-Unis	5,5	-7,2	4,5	-21,5
Italie	3,2	0,1	0,9	-13,4
Pays-Bas	3,0	34,4	12,2	1,8

En Europe, il y a près de 28 500 campings ce qui permet à la France d'être en première place, loin devant ses voisins européens. La clientèle européenne constitue l'essentiel de la fréquentation touristique non résidente. Dans les hôtels et campings de France métropolitaine, elle est plus nombreuse qu'avant la crise (+ 1,6 %), avec 71 millions de nuitées durant l'été 2022.

Durée et tarif moyens des séjours au camping

La durée moyenne des nuitées en hébergement locatif, que ce soit en mobil-home ou autres, est de 6,5 nuitées, tandis que celle en emplacement est de 5,1 nuitées.

Entre les touristes français et étrangers, le secteur du camping est en pleine croissance et affiche actuellement un chiffre d'affaires annuel de près de 2,5 milliards d'euros.



PAYS-BAS



Présentation du marché

Avec ses 17,1 millions d'habitants, les Pays-Bas s'imposent comme la 1ère clientèle étrangère des campings français. Ce marché très mature est aussi très concurrentiel. Y maintenir sa notoriété, sa visibilité est indispensable. Il compte 4 millions de campeurs ce qui en fait le marché « camping » par excellence.

Conjoncture

Ce marché est fortement travaillé par les concurrents de la France, notamment l'Italie, l'Allemagne et la Croatie. La France reste la 1ère destination mais perd régulièrement son avance. Cette clientèle est clé mais trop souvent considérée comme captive !

Chiffres clés

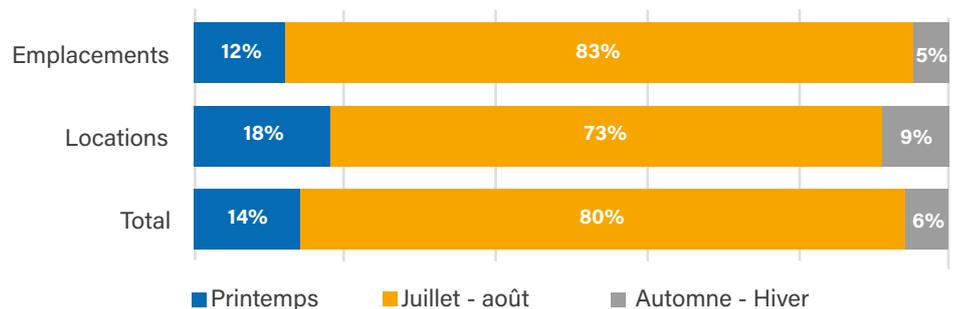


Nombre de campeurs réguliers annuels : 4 millions (source : ANWB, Touring Club des Pays-Bas)



12,2 millions de nuitées en camping de juin à septembre (source : Insee)

Répartition des séjours par catégorie et par période



Calendrier des vacances 2024

	Printemps	Été	Après saison
Nord	17/02 – 25/02	20/07 – 01/09	21/10 – 29/10
Centre	17/02 – 25/02	13/07 – 25/08	14/10 – 22/10
Sud	10/02 – 18/08	06/07 – 18/08	14/10 – 22/10

Spécificités de ce marché

- ⦿ Remplissage sur vos ailes de saison.
- ⦿ Remplissage en été.
- ⦿ Fort pouvoir d'achat (services annexes, dépenses touristiques)



Les Pays-Bas comptent à ce jour 4 millions de campeurs et par le biais du site.

Le Touring Club des Pays-Bas est une institution puissante en matière d'aide à l'organisation des déplacements des néerlandais. L'ANWB a toujours participé de manière active au développement du camping et ce

depuis 1920. Elle ne touche pas moins de 96% des 4 millions de campeurs aux Pays-Bas.

Grâce à la diversité de ses produits et services, tant web que print, l'ANWB sait comment atteindre les campeurs Néerlandais.

Informations partenaires

Support média

Web : www.anwbcamping.nl

Print : guide et magazine

Audience du site web

47 millions de pages vues

Audience réseaux sociaux

Facebook : 364 000 followers

Bon à savoir :

L'ANWB facture chaque établissement 150 € par an pour les frais de diffusion et d'hébergement, indépendamment du partenariat signé, et ces frais sont associés spécifiquement à chaque établissement.

Produits Web

Campagne Cross Media

11 990 € HT

- Page thématique dédiée à votre marque/territoire sur www.anwbcamping.nl
- Bannière display sur www.anwbcamping.nl
- Article dédiée à votre marque/territoire dans la section « Inspiratie »
- Newsletter
- Campagne sur les réseaux sociaux
- Campagne Google AdWords
- Parution dans un magazine adhérent

Campagne Digitale

4 990 € HT

- Page thématique dédiée à votre marque/territoire sur www.anwbcamping.nl
- Bannière display sur www.anwbcamping.nl
- Article dédiée à votre marque/territoire dans la section « Inspiratie »
- Newsletter
- Campagne sur les réseaux sociaux
- Campagne Google AdWords

Produits Print



Guide Erkende

Malgré l'énorme croissance de l'information numérique, le guide de référence de l'ANWB, reste traditionnellement le support de référence des familles néerlandaises et belges flamandes. Le guide « Erkende Campings » contient des informations détaillées et actualisées sur plus de 4 200 campings européens qui sont classés trois étoiles ou plus par le service inspection du Touring Club des Pays-Bas.

Chiffres clés

- 👁️ 566 000 lecteurs
- 📄 250 000 copies distribuées

Deadlines

- Date de publication : Janvier 2024
- Deadline commande : 2 Octobre 2023
- Deadline matériel : 9 Octobre 2023

Publicité Print Pleine Page

2 750 € HT

- 🕒 Publicité en néerlandais
- 📄 Format : Pleine Page
- 📏 Dimensions : H205 x L148mm + 5mm de fond perdu + trait de coupe
- 🎨 Profil colorimétrique: ISO-Coated-v2-300-ECI
- 📄 Format PDF haute résolution certifié

Publicité Print Couvertures

3 025 € HT

Couverture 3

- 📄 Format : Pleine Page
- 📏 Fond perdu : Débordement de +5 mm et trait de coupe
- 📏 Dimensions : H 205 x L 129 mm
- 🎨 Profil colorimétrique: ISO-Coated-v2-300-ECI
- 📄 Format PDF haute résolution certifié

Couverture 4

- 📄 Format : Pleine Page
- 📏 Fond perdu : Débordement de +5 mm et trait de coupe
- 📏 Dimensions : H 205 x L 148 mm
- 🎨 Profil colorimétrique: ISO-Coated-v2-300-ECI
- 📄 Format PDF haute résolution certifié



Magazine Kampeer Kampioen

Kampeer Kampioen est la référence des magazines dédiés à l'univers du camping aux Pays-Bas. Fort d'un lectorat conséquent et fidèle, il est distribué en kiosque comme sur abonnement. KampeerKampioen vous permet d'atteindre les amateurs de campings notamment les propriétaires de matériel de camping et les campeurs qui partent régulièrement en vacances. Ce magazine spécialisé traite de nombreux sujets relatifs à la pratique.

Chiffres clés

- 👁️ 566 000 lecteurs
- 📄 250 000 copies distribuées

Deadlines

Le magazine est publié 12 fois par an.

Publicité Print Pleine Page

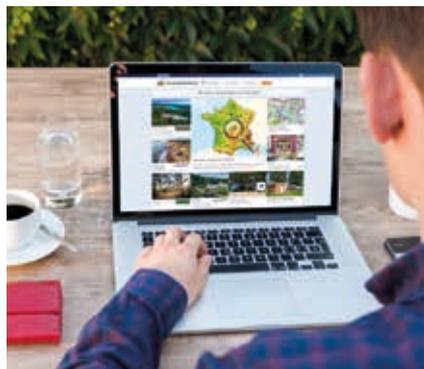
6 100 € HT

- 🕒 Publicité en néerlandais
- 📄 Format : Pleine Page
- 📏 Dimensions : H 300 x L 215 mm
- 📏 Fond perdu : Débordement de +5 mm et trait de coupe
- 🎨 Profil colorimétrique: ISO-Coated-v2-300-ECI
- 📄 Format PDF haute résolution certifié

Publicité Print Double Page

12 200 € HT

- 🕒 Publicité en néerlandais
- 📄 Format : Double page
- 📏 Dimensions : H 300 x L 300 mm
- 📏 Fond perdu : Débordement de +5 mm et trait de coupe
- 🎨 Profil colorimétrique: ISO-Coated-v2-300-ECI
- 📄 Format PDF haute résolution certifié



Camping-frankrijk.nl est un portail créé en 2000 par un passionné de camping et de la France. Il sillonne encore aujourd'hui les routes de notre beau pays pour garder le contact et la proximité avec les propriétaires de campings dans l'hexagone.

Avec 1,4 millions d'utilisateurs en 2022, ce portail, dédié aux campings français, se positionne comme une référence

pour les campeurs néerlandais. Son ancienneté et sa notoriété contribuent à la qualité de son positionnement sur les moteurs de recherche.

Les voyageurs viennent chercher sur ces pages web des idées de vacances et des suggestions d'hébergements dans l'Hexagone.

Informations partenaires

Support média

 www.camping-frankrijk.nl

Audience du site web

 5,9 millions de pages vues en 2022

Audience réseaux sociaux

 Facebook : 16 200 followers

Produits

Page Spéciale

Plan média sur mesure

- Présentation de votre marque/territoire dans la rubrique « Spéciale » du site <https://www.camping-frankrijk.nl/>
- Bannière sur la home page
- Contenu éditorial (photos et textes)
- Liste de vos établissements
- Carte avec géolocalisation
- Présentation des établissements
- Intégration d'un mini-moteur de recherche
- Liens de redirection
- Bilan de fin de campagne

Bannière régionale

Sur devis*

- Bannière sur la page régionale

Bannière départementale

Sur devis*

- Bannière sur la page départementale

Super Link

1 200 € HT / 2 000 clics

- Annonce personnalisée grand format sur les pages les plus consultées du site avec un diaporama de 4 photos, un texte d'accroche et lien de redirection.

**Tarifs en fonction de l'emplacement de votre bannière sur le site*



ALLEMAGNE



Présentation du marché

Avec ses 83,2 millions d'habitants, l'Allemagne est l'un des marchés émetteurs de clientèle dynamique. Traditionnellement, les Allemands avaient une appétence pour les destinations littorales mais depuis quelques années, les destinations intérieures et rétro-littorales enregistrent de plus en plus de nuitées. Une véritable opportunité pour développer cette clientèle de proximité.

Conjoncture

Les réservations en ligne des allemands sont en croissance constante (en basse comme en haute saison). Les allemands compensent rapidement leur retard et réservent de plus en plus leur séjour en ligne.

Les Tours Opérateurs, jusque-là contrôlaient la demande en programmant des campings sur un nombre de régions très ciblé.

Chiffres clés

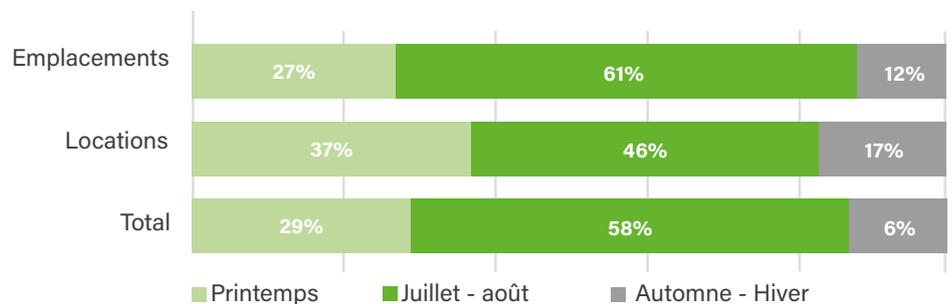


Nombre de campeurs : 12,67 millions d'allemands (Source : Insee)



10,2 millions de nuitées en camping de juin à septembre 2022. +15% par rapport à 2021 (source Insee)

Répartition des séjours par catégorie et par période



Calendrier des vacances 2024

	Printemps	Pentecôte	Été	Après saison
Baden Württemberg	23/03 – 05/04	21/05 – 31/05	25/07 – 07/09	30/10 – 03/11
Rheinsland-Pfalz	25/03 – 02/04	21/05	15/07 – 23/08	16/10 – 27/10
Saarland	25/03 – 05/04	21/05 – 24/05	15/07 – 23/08	23/10 – 03/11
Hessen	25/03 – 13/04	-	15/07 – 23/08	23/10 – 28/10
Bayern	12/02 – 16/02 25/03 – 06/04	21/05 – 01/06	29/07 – 09/09	30/10 – 03/11
Nordrhein Westfalen	25/03 – 06/04	21/05	08/07 – 20/08	02/10 – 14/10

Spécificités de ce marché

- Clientèle émanant principalement des 3 Länder du sud-ouest.
- Forte présence de seniors dès la basse saison.
- Allongement de la durée des séjours (famille, Dinks...)



Camping.info est le portail incontournable auprès des campeurs allemands, autrichiens et suisses allemands avec ses 8 millions de visiteurs uniques en 2022.

En travaillant avec cet annuaire, vous vous garantes le sérieux d'un acteur historique majeur allemand, avec une

très forte notoriété sur Google.de.

Les publications sur les réseaux sociaux et newsletters sont également très suivies et partagées par ses nombreux adeptes.

Informations partenaires

Support média

 www.camping.info

Audience du site web

 8 millions d'utilisateurs en 2022

Audience réseaux sociaux

 71 000 followers

 41 000 followers

Autres chiffres clés :

 Application Camping.info 173 000 téléchargeements en 2022

Produits

Package Social Media

1 190 €

Un article sur le Magazine online avec un post sur sa page Facebook et son compte Instagram.

Newsletter dédiée

1 190 €

Un article dans une newsletter exclusive à votre marque/territoire, pour plus d'impact et d'efficacité.

Top Listing

2 990 €

Positionnement sur un mot clé de votre choix avec 2 liens de redirection, ranking, page détaillée, points forts sur les résultats de recherche, accès aux statistiques.

Visibility Booster

4 900 €

Bannière display + social media + newsletter dédiée.

Ultra Visibility

8 990 €

Visibility Booster + Page thématique dédiée à votre territoire ou votre marque.

Bannière display

2 500 €

Positionnement de votre bannière sur le site internet avec 500 000 impressions.

Photo Home Page

Sur devis

Visibilité sur la page d'accueil du portail en rotation avec d'autres (100 000 impressions/mois).



Motorpresse Stuttgart est l'un des plus gros éditeurs média allemand spécialisé dans l'univers de l'Hôtellerie de Plein Air à ce jour, en ce qui concerne le print et web.

Fort de l'expertise du groupe de presse, les deux supports [caravaning.de](https://www.caravaning.de/) et [promobil.de](https://www.promobil.de/) se positionnent comme les

portails références pour la recherche d'équipement en camping-car ([promobil.de](https://www.promobil.de/)) et en caravane ([caravaning.de](https://www.caravaning.de/)).

Ces deux sites sont une solution idéale pour atteindre cette cible adepte des courts séjours et de hors saison.

Informations partenaires

Support média

 <https://www.caravaning.de/> et <https://www.promobil.de/>

 Magazine promobil
+ Magazine caravaning

Audience du site web

 12,9 millions de visiteurs uniques cumulés en 2022

Audience réseaux sociaux

 [caravaning.de](https://www.caravaning.de/) : 25 000 followers

 [promobil.de](https://www.promobil.de/) : 40 000 followers

Autres chiffres clés :

caravaning.de

 Utilisateurs sur smartphone : 193 000

 Utilisateurs sur ordinateur : 129 000

promobil.de

 Utilisateurs sur smartphone : 678 000

 Utilisateurs sur ordinateur : 400 000

Lectorat magazines

 [promobil.de](https://www.promobil.de/) : 258 000 lecteurs

 [caravaning.de](https://www.caravaning.de/) : 246 000 lecteurs

Produit Web

Double Package

promobil.de & caravaning.de

2 280 € HT

- Fiche portail
- Article (1500 mots)
- 5 photos + 1 vidéo
- Lien de redirection vers un site internet
- Lien vers vos réseaux sociaux

Produits Print

Publicité Print Pleine Page

promobil.de

5 290 € HT

- Publicité print sur le magazine [promobil.de](https://www.promobil.de/), plus ancien magazine allemand consacré aux camping-cars. Le magazine est publié 12 fois par an.

Publicité Print Pleine Page

caravaning.de

2 990 € HT

- Publicité print sur le magazine [caravaning.de](https://www.caravaning.de/), spécialiste des caravanes depuis plus de 60ans. Le magazine est publié 12 fois par an.



Ucamping.com est un site dédié essentiellement au marché allemand. Son audience est qualitative et en forte progression depuis quelques années.

Sa force première est son positionnement rédactionnel ainsi que son équipe d'experts marketing pour du contenus optimisé et SEO.

Informations partenaires

📍 Support média

📄 <https://www.ucamping.com/de>

📍 Audience du site web

📄 769 000 pages vues en 2022 (soit 219.4% de croissance)
+139% de visites en 2023

Produit

Bannière home page et contenu de marque

990 € HT

📍 Bannière positionnée sur la page d'accueil du site avec lien de redirection vers un article dédié à votre marque ou votre territoire.

Bon à savoir :

Il est obligatoire que les établissements aient souscrits, au préalable, au produit « Pack Trafic » de chez CtoutVert pour communiquer sur le site.

BELGIQUE



Présentation du marché

La Belgique est un pays de 11 millions d'habitants. Pour les Belges, l'hexagone est le 2ème destination vacances après leur marché domestique. Pour 53% des Wallons, le choix de la France comme destination est privilégié et reconnu. A contrario, les Flamands ne représentant que 34% des visiteurs sur notre territoire. Un positionnement communautaire pour votre communication est à prévoir. On estime à près de 2,1 millions le nombre de Belges qui auraient voyagé en France en 2021.

Conjoncture

Avec sa proximité géographique et son lien culturel fort avec la France, la Belgique est un marché porteur pour les professionnels de l'HPA. En 2022, 5 millions de nuitées ont été enregistrées dans les campings français, une augmentation de plus de 2,5% depuis 2019.

Chiffres clés

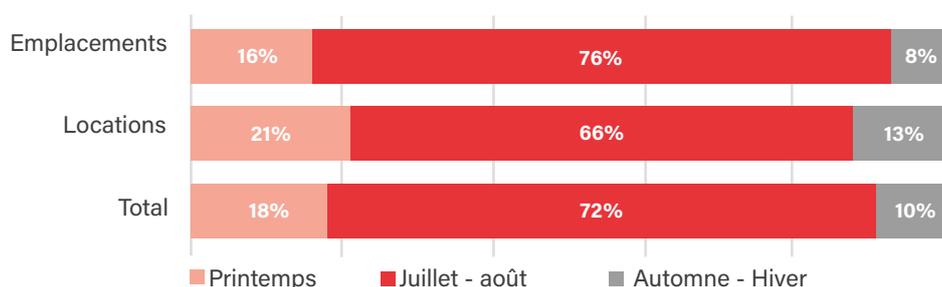


25% de belges sont des campeurs réguliers (source : Insee)



12,2 millions de nuitées en camping de juin à septembre 2022 (source : Insee)

Répartition des séjours par catégorie et par période



Calendrier des vacances 2024

	Pâques	Printemps	Été
Wallonie	-	29/04 - 10/05	06/07 - 25/08
Flandres	01/04 - 14/04	-	01/07 - 31/08

Spécificités de ce marché

- Parmi les clientèles étrangères qui ont le plus dépensé en France en 2022, figurent en première place les Belges avec 7,3 Milliards d'€.
- La proximité de la Belgique participe aux réservations de séjours tout au long de l'année.
- Le marché belge reste à conquérir notamment la clientèle Flamande.



Roularta est le leader du marché dans le domaine des magazines en néerlandais et en français. Depuis sa création en 1954, le groupe Roularta se diversifie avec la création de magazines d'informations générales, d'affaires et hebdomadaires sportifs, de lifestyle, médicaux et professionnels. Pour la plupart, ils sont diffusés aussi bien sur le web que sur le print.

Les magazines Knack (NL)/Le Vif Weekend (FR) se positionnent comme les magazines « news » par excellence

en Flandre et en Wallonie.

Quant à Feeling (NL)/Gael (FR), qualifiés comme magazines « haut de gamme », ils sont dédiés au contenu lifestyle avec une audience à 76% féminine (femmes entre 18 et 54 ans).

Trends Style est quant à lui un magazine pour les hommes et les femmes qui ont « du style et du bon goût ». Ce magazine lifestyle donne aux lecteurs les dernières tendances en termes de mode, voyage, design, beauté et gastronomie.

Informations partenaires

Support média

☰ Magazines online (Feeling/Gael, Knack/Le Vif Weekend, Trends Style)

Audience du site web

📄 Feeling/Gael : 675 100 visiteurs
Knack/Le Vif Weekend : 285 000 visiteurs
Trends Style : 136 000 lecteurs

Audience réseaux sociaux

📘 Feeling/Gael : 103 500 followers
Knack/Le Vif Weekend : 54 100 followers
Trends Style : 3000 followers
📷 Feeling/Gael : 34 600 followers
Knack/Le Vif Weekend : 77 100 followers

Produits

Package « Luxury »

16 490€ HT / an

Bannière display

Sur devis

- 🎯 Publireportage dédié sur les différents magazines online
- 🎯 Bannière
- 🎯 Insertion dans les newsletters
- 🎯 Boost du publireportage dédié sur les différents réseaux sociaux

- 🎯 Campagne sur mesure



Royaume-Uni



Présentation du marché

Après avoir été fortement impactée par le Brexit, l'économie britannique doit faire face à une forte inflation qui accentue la volatilité des nuitées dans le secteur touristique. Le grand retour de la clientèle britannique se fait toujours attendre notamment sur certaines destinations touristiques françaises qui en dépendaient. Concernant les établissements français, le Royaume Uni a souvent représenté le 3ème marché touristique étranger. C'est indéniablement l'une des nationalités les plus appréciées en termes de dépenses chez les hébergeurs touristiques mais qui est à aujourd'hui à reconquérir.

Conjoncture

Du nord au sud, la France offre à nos voisins « iliens » un vaste choix de destinations leurs permettant d'effectuer des moyens et longs séjours réguliers. Les traversées de ferries ont fortement redémarré depuis 2020. Il y a actuellement 6 compagnies de ferry faisant les aller/retour entre la Grande-Bretagne et la France. A ce jour, les modalités d'accès au territoire français sont toujours soumises à la détention d'un passeport en cours de validité, pour les citoyens britanniques

Chiffres clés

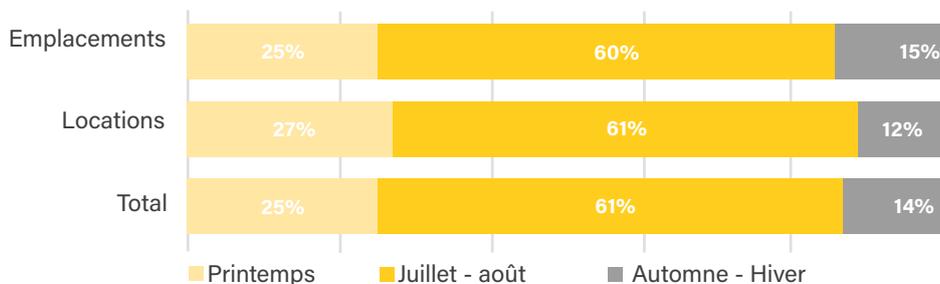


Plus d'un million de campeurs dont 555 000 caravanners et 225 000 campings-caristes (source : Caravan Club)



4,5 millions de nuitées en camping de juin à septembre 2022 (source : Insee)

Répartition des séjours par catégorie et par période

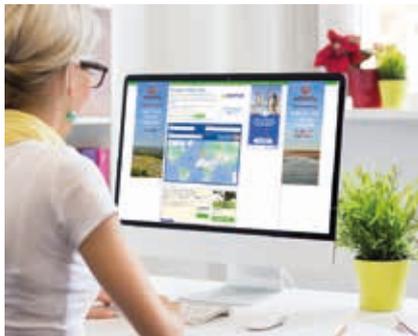


Calendrier des vacances 2024

Printemps	Été	Après-saison
01/04 - 16/04	24/07 - 30/08	12/10 - 27/10

Spécificités de ce marché

- Fort pouvoir d'achat (camping traditionnel et locatif : CSP+).
- La clientèle anglaise consomme énormément en « extra ».
- « Early bookers ».



European Premier Parks – « Out & About Live », fait partie du groupe d'édition britannique Warners Group Publications.

Depuis 25 ans, il est le site de référence sur le marché de l'hôtellerie de plein air au Royaume-Uni. Le site est un incontournable pour les campings-caristes et caravaniers mais également pour les campeurs.

Le site web propose du contenu informatif, destination et référence également des campings partenaires en Europe.

Par ailleurs, il héberge une catégorie « Buy & Sell », de reventes de matériels et véhicules à destination des campings-caristes, ce qui participe à sa renommée.

Informations partenaires

Editeur

 Warners Group Publications

Support média

 Web : www.outandaboutlive.co.uk

 Print : MMM magazine

Audiences

 Site web : 3,5 millions de visiteurs

 Magazine : 316 256 lecteurs

 Newsletter : 56 000 abonnés

Produits

Prince Package

4 500 € HT / an

 Contenu dédié pour la mise en avant de votre territoire ou votre marque (bannière home page + newsletter dédiée)

King Package

6 500 € HT / an

 Contenu dédié pour la mise en avant de votre territoire ou votre marque (bannière display, 2 newsletters, 3 posts RS, magazine MMM)

Suisse



Présentation du marché

La Suisse est le 4ème marché en termes de recettes touristiques pour la France (6,2 milliards d'euros). La confédération Helvétique est certes un seul pays, mais est constituée de principaux bassins émetteurs de clientèle : la Suisse romande et la Suisse alémanique et dans une moindre mesure le Tessin. La France est la deuxième destination des Suisses après leur marché domestique pour 2022.

Conjoncture

Les Helvètes adeptes de courts comme de longs séjours viennent essentiellement d'avril à octobre en France. Ils sont connus pour leur fort pouvoir d'achat et sont de grands voyageurs. Depuis 2019, il a été enregistré 25,7% de nuitées supplémentaires auprès des professionnels de l'hôtellerie de plein air.

Chiffres clés

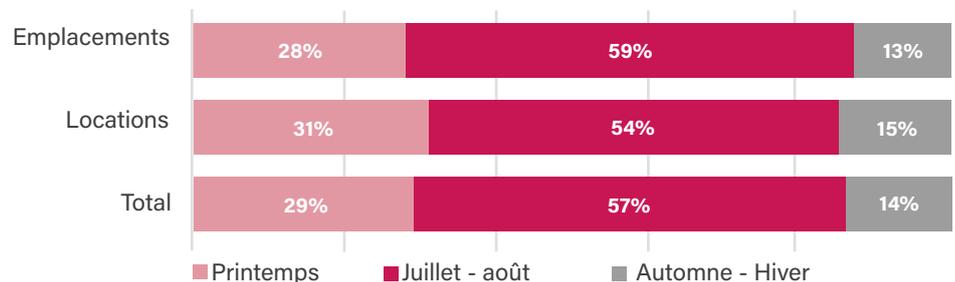


100 000 véhicules de loisirs immatriculés en 2022



2,3 millions de nuitées en camping de juin à septembre 2022 (source : Insee)

Répartition des séjours par catégorie et par période



Calendrier des vacances 2024

	Printemps	Été	Après saison
Genève	-	29/04 - 10/05	06/07 - 25/08
Fribourg			
Vaud			
Valais	01/04 - 14/04	-	01/07 - 31/08

Spécificités de ce marché

- Forte présence sur l'axe rhodanien.
- Grande part de la clientèle suisse est propriétaire de camping-cars et de caravanes
- Ils sont adeptes des courts, comme des longs séjours et viennent autant l'été que sur les ailes de saison.



Wohnmobil & Caravan est un magazine print ainsi qu'un site web haut de gamme, dédié à l'univers des véhicules de loisirs en Suisse.

En ciblant et vous positionnant sur le marché suisse, avec le site Wohnmobil & Caravan, vous vous assurez une

visibilité optimale sur l'ensemble des cantons helvétiques.

Le site est une référence et le contenu est diffusé à la fois en allemand et en français.

Informations partenaires

Support média

 Web : www.outandaboutlive.co.uk

Audiences du site web

 Site web : 1 million de visiteurs par an

Produit

Campagne Display

 Positionnement d'une bannière à l'effigie de votre marque ou territoire sur le site www.wohnmobil-und-caravan.ch, pour une durée minimum de 3 mois et maximum 12 mois.

3 mois **1 790 €**

6 mois **3 390 €**

9 mois **4 990 €**

12 mois **6 990 €**



Espagne



Présentation du marché

L'Espagne qui compte aujourd'hui 47,4 millions d'habitants se positionne à la 7^{ème} place en tant que pays émetteur de touristes au monde, ce qui représente en termes de recettes touristiques pas moins de 87 milliards d'euros. Les Espagnols affectionnent particulièrement la France. En 2022, la France est redevenue la première destination des Espagnols avec 6,5 millions d'arrivées sur l'ensemble de l'hexagone.

Conjoncture

L'Espagne s'inscrit comme un marché prometteur pour la France car il est le 6^{ème} marché derrière le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Belgique, les Pays Bas et l'Italie. La clientèle espagnole est à fidéliser car elle pourrait au fur et à mesure des années, devenir un acteur majeur.

Chiffres clés

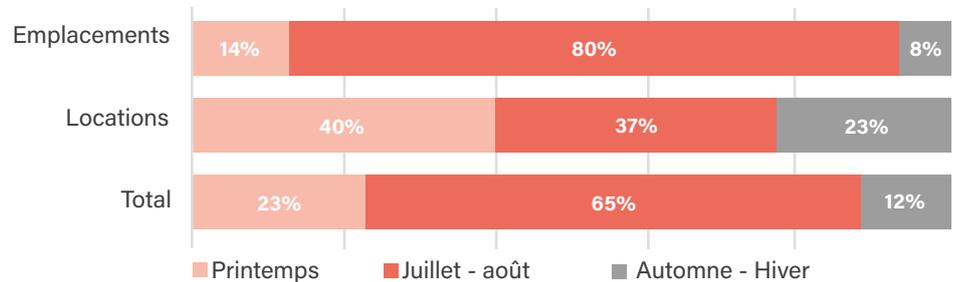


Nombre de campeurs : 12% des espagnols privilégient les vacances en camping (source : Office Tourisme Espagne)



1,7 million de nuitées en camping de juin à septembre 2022 (source : Insee)

Répartition des séjours par catégorie et par période



Calendrier des vacances 2024

Semaine Sainte	Été
24/03 - 30/03	22/06 - 09/09

Spécificités de ce marché

- 🕒 La France est la 1^{ère} destination des Espagnols à l'étranger.
- 🕒 Marché de proximité avec la France.
- 🕒 Engouement grandissant pour le camping (familles et dinks).



Ibericamp.com est un site dédié à la destination ibérique (Espagne et Portugal) et référence également des campings français sur les régions frontalières à la péninsule

Ce portail a pour vocation de devenir le site majeur pour la clientèle espagnole.

Sa fréquentation augmente d'année en année jusqu'à atteindre près de 450 000 pages vues en 2022.

Informations partenaires

📍 Support média

🖥️ Web : www.outandaboutlive.co.uk

📍 Audiences du site web

📄 450 000 pages vues en 2022

Produit

Bannière home page et contenu de marque

790 € / an

📍 Bannière positionnée sur la page d'accueil du site avec lien de redirection vers un article dédié à votre marque ou votre territoire.

Bon à savoir :

Il est obligatoire que les établissements aient souscrits, au préalable, au produit « Pack Trafic » de chez CtoutVert pour communiquer sur le site.

Italie



Présentation du marché

Avec ses 58,8 millions d'habitants, l'Italie représente à elle seule 10% de la clientèle étrangère en France et est notre 4ème marché international et le deuxième pour les structures hôtelières. Par ailleurs, 8% des campings européens sont situés en Italie. En 2022, l'Italie se positionne à la 5ème place des pays émetteurs de touristes au monde, ce qui représente 26 milliards d'euros de recettes touristiques.

Conjoncture

La France est la première destination étrangère des Italiens en 2022, devant l'Espagne et la Grèce. Avec plus de 3 mois de vacances estivales, l'Italie s'affirme comme l'un des plus importants marchés européens de proximité contribuant ainsi au soutien permanent de l'économie touristique française.

Chiffres clés

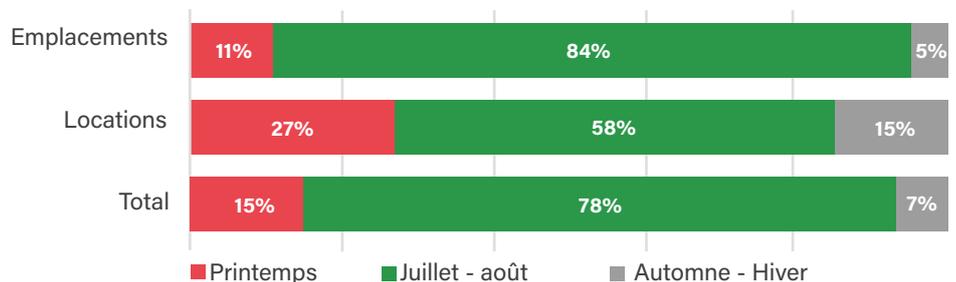


Nombre de campings-caristes/caravaniers : 235 000 en 2022



900 000 nuitées en camping de juin à septembre 2022 (source : Insee)

Répartition des séjours par catégorie et par période



Calendrier des vacances 2024

Pâques	Printemps	Été
29/03 - 02/04	25/04 - 28/04 01/05 - 05/05	15/06 - 04/09

Spécificités de ce marché

- Forte proximité culturelle avec la France.
- Nombreux courts séjours notamment en basse saison.
- Les touristes italiens sont reconnus pour un niveau de dépenses élevé.



Créé en juin 2017, Alcampeggio.it est le portail spécialisé pour la clientèle Italienne. Ergonomique et facile d'utilisation, il vous permettra d'améliorer votre visibilité sur un marché en pleine croissance.

Le portail Alcampeggio propose des services web innovants pour augmenter votre visibilité sur un des marchés les plus dynamique.

Informations partenaires

📍 Support média

🖥️ Web : <https://www.alcampeggio.it>

📍 Audiences du site web

📄 336 286 pages vues en 2022

Produit

Bannière home page et contenu de marque

790 € / an

📍 Bannière positionnée sur la page d'accueil du site avec lien de redirection vers un article dédié à votre marque ou votre territoire.

Bon à savoir :

Il est obligatoire que les établissements aient souscrits, au préalable, au produit « Pack Trafic » de chez CtoutVert pour communiquer sur le site.



France



Présentation du marché

Depuis plus de trois décennies, la France est considérée comme la première destination touristique mondiale, avec une population de 68 millions d'habitants. En 2019, environ 90 millions de visiteurs étrangers ont choisi de découvrir notre riche patrimoine historique, ainsi que de profiter de notre réputation mondiale en matière d'art de vivre et gastronomie. Les Français constituent 2/3 de la fréquentation en France des campings, soit 77%, tandis que la clientèle étrangère représente 33%. Le camping représente 25 millions de clients en France.

Conjoncture

Le premier trimestre de 2023 continue de suivre les tendances positives observée en 2022. Les recettes provenant des touristes internationaux en France ont augmenté de 21% par rapport à 2019. En moyenne, un séjour dans un camping en France s'étend sur 5 jours. Au regard du printemps 2023, les réservations devraient être toutes aussi conséquentes pour l'année 2024.

39% des Français déclarent séjourner en camping tous les 2 ou 3 ans, suivis de près par les campeurs réguliers (tous les ans) qui sont quant à eux 38%. Plus de 8 Français sur 10 affirment avoir une bonne image du camping, ce qui représente 82% de la population.

Chiffres clés

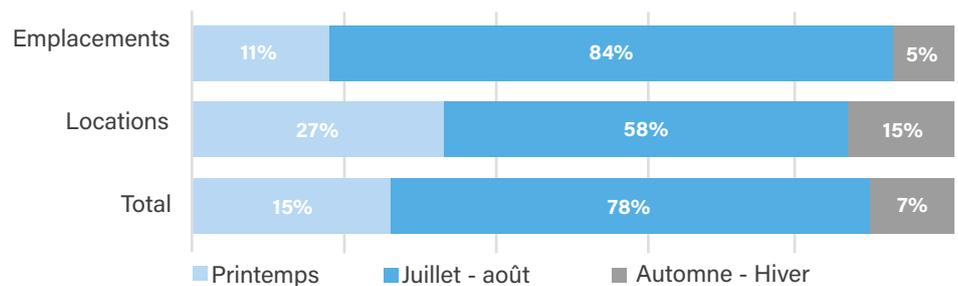


Campeurs français : 25 millions en 2022 (source : FNHPA)



Environ 130 millions nuitées en camping d'avril à septembre 2022 (source : FNHPA)

Répartition des séjours par catégorie et par période



Calendrier des vacances 2024

	Pâques	Ascension	Pentecôte	Eté	Après saison
Zone A	13/04 - 29/04	09/05 - 12/05	18/05 - 20/05	06/07 - 02/09	21/10 - 06/11
Zone B	20/04 - 06/05	09/05 - 12/05	18/05 - 20/05	06/07 - 02/09	21/10 - 06/11
Zone C	06/07 - 22/04	09/05 - 12/05	18/05 - 20/05	06/07 - 02/09	21/10 - 06/11

Spécificités de ce marché

- Le camping est la 1ère forme d'hébergement touristique en France.
- La France possède le 1er parc d'hébergement devant l'Allemagne en Europe et 2ème au monde derrière les Etats-Unis.
- 1 Français sur 3 est adepte des vacances en camping.



Actu.fr s'inscrit aujourd'hui comme le 2ème site d'actualité régionale en France. La circulation du contenu local vers le national en fait un site au concept innovant.

Actu.fr est un site avec une audience forte et qualifiée avec ses 100 millions

de visites par mois et des réseaux sociaux comptants une communauté engagée.

Actu.fr jouit d'un référencement naturel et social, en effet 34% de l'audience provient des réseaux sociaux, 30% provient de Google Discover et 25% provient du référencement naturel.

Informations partenaires

Support média

Web : www.actu.fr
(en partenariat avec 32 Juillet)

Audience du site web

100 millions de visites par mois

Audience réseaux sociaux

3,2 millions de followers

240 000 abonnés

594 000 abonnés

Produits

Publireportage dédié

2 750 € HT

- ⦿ Axe de communication de votre choix
- ⦿ Intégration dans le fil d'actualité
- ⦿ Boost sur les bassins de votre choix
- ⦿ Descriptif région et lieux touristiques
- ⦿ Lien de redirection
- ⦿ Campagne réseaux sociaux

Campagne display

1 150€ HT

- ⦿ Bannière au cœur d'un article incluant 200 000 impressions.

Campagne Instagram

1 370€ HT

- ⦿ Publication sur le fil d'actualité Instagram et story sur le compte Instagram d'Actu.fr



CampingDirect.com est un site internet français traduit en 7 langues et qui ne référence pas moins de 5 000 campings dans toute l'Europe.

Particulièrement reconnu par la clientèle française et hollandaise, le site vous garantit une visibilité

internationale. Il est un puissant agrégateur de réservations notamment sur le marché français.

CampingDirect.com, c'est une équipe de rédacteurs, Community Manager et experts en SEO.

Informations partenaires

Support média

 Web : www.campingdirect.com

Audience du site web

 6,8 millions de pages vues

Audience réseaux sociaux

 10 300 followers

 5 400 abonnés

Produit

Publicité Intercalée Premium

1 250€ / an

-  Mise en avant de votre établissement sur 3 pages régionales ou départementales de votre choix avec lien de redirection vers le site de votre choix.
-  Positionnement sur 3 pages régions ou départements de votre choix sur un site traduit en 7 langues.

Bon à savoir :

Pour accéder à l'offre « Publicité Intercalée Premium » du site CampingDirect.com, il faut au préalable, être client du service « Pack Trafic » de CtoutVert.

Nom du groupe/de l'institution :
 Raison Sociale :
 Adresse de facturation : CP et Ville :
 Tél. : Email de facturation :
 Nom du contact : Email de facturation :



Guide ERKENDE 2024*

Publicité - Pleine Page 2 750 €
 Couverture 3 ou 4 3 025 €

MAGAZINE KAMPEER KAMPIOEN**

Publicité - Pleine Page 6 100 €
 Publicité Double Page 12 200 €



Campagne Cross Media 11 999 €
 Campagne Digitale 4 999 €

Deadlines

*Guide ERKENDE 2024

Deadline commande : 02 Octobre 2023
 Réception matériel : 09 Octobre 2023

**MAGAZINE KAMPEER KAMPIOEN

Deadline commande et matériel : voir tableau page 6

Spécificités Techniques

*Guide ERKENDE 2024

Publicité Pleine Page :

Publicité en néerlandais
 Format : Pleine Page
 Fond perdu : Débordement de +5 mm et trait de coupe
 Dimensions : H205 x L148 mm
 Profil colorimétrique : ISO-Coated-v2-300-ECI
 Format PDF Haute résolution certifié

Couverture 3 ou 4 :

Format : Pleine Page
 Fond perdu : Débordement de +5 mm
 Dimensions :
 - Couverture 3 : H205 x L 129 mm
 - Couverture 4 : H205 x L 148 mm
 Profil colorimétrique : ISO-Coated-v2-300-ECI
 Format PDF Haute résolution certifié

** Magazine Kampeer Kampioen

Publicité Pleine Page :

Publicité en néerlandais
 Format : Pleine Page
 Dimensions : H 300 x L 215 mm
 Fond perdu : Débordement de +5 mm et trait de coupe
 Profil colorimétrique : ISO-Coated-v2-300-ECI
 Format PDF Haute résolution certifié

Publicité Double Page

Publicité en néerlandais
 Format : Double Page
 Dimensions : H 300 x L 300 mm
 Fond perdu : Débordement de +5 mm et trait de coupe
 Profil colorimétrique : ISO-Coated-v2-300-ECI
 Format PDF Haute résolution certifié



Camping-frankrijk.nl

Page Spéciale Sur devis
 Bannière régionale ou départementale Sur devis
 Super Link 1 200 € /2000 clics

Montant total de votre commande : € HT*

Je déclare avoir lu et approuvé les conditions générales de vente 32JUILLET.

Règlement impératif à 30 jours.

Date :

Signature :

Encore besoin d'un conseil, contactez nous au 05 31 61 90 59 ou contact@32juillet-pro.com

Commentaires :

Article 1 - Applicabilité et opposabilité

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les CGV ») sont établies entre la société 32 Juillet et le Camping (ci-après « le Client »), et constituent à ce titre le socle de la négociation commerciale. 32 Juillet se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. Les présentes CGV annulent et remplacent toutes CGV précédentes. Sauf convention particulière, la signature du bon de commande entraîne pour le Client acceptation des conditions de vente de 32 Juillet, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. Le fait que 32 Juillet ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - Objet

L'objet des présentes CGV est de définir les conditions dans lesquelles 32 Juillet fournit au Client les Prestations de service (ci-après « les Services ») telles que définies dans le bon de commande correspondant au Service commandé, et plus généralement dans les CGV.

Article 3 - Fourniture du service

Fourniture du service - La fourniture des Services commandés se réalise soit par la mise en ligne des Services par l'éditeur soit par la diffusion papier dans le cas où les Prestations consistent en une publication papier. Dans tous les cas, la fourniture des Services commandés intervient dans un délai maximal de deux mois, à condition que le Client ait fourni les informations nécessaires et appropriées à l'exécution des Services dans un délai raisonnable. 32 Juillet se réservant un droit de regard sur les informations fournies par le Client.

Modalités d'exécution - La disposition et le contenu, établis par 32 Juillet et l'éditeur sur la base des informations transmises par le Client, feront l'objet d'un e-mail récapitulatif de la part de 32 Juillet, soumis à la validation du Client. Ce dernier a 72h pour en accuser réception et le valider par retour d'e-mail, ceci valant acceptation ferme et définitive. Durant ce délai, le Client a la possibilité d'apporter toute modification par e-mail adressé à 32 Juillet, qui doit en accuser réception. Toute modification fait l'objet d'une nouvelle validation auprès du Client. Toute modification apportée après ce délai, ou transmise sans que 32 Juillet puisse en accuser réception, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réclamation.

L'absence de réponse dans le délai ci-avant indiqué s'assimilera à une acceptation ferme et définitive.

Les engagements de 32 Juillet constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Services seront fournis dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions des présentes CGV.

Toutefois, 32 Juillet ne peut garantir la parution et l'emplacement de l'annonce imprimée ou publiée. Chaque éditeur se réservant le droit de modifier, annuler ou remplacer une insertion -sur support numérique ou papier- s'il juge l'insertion publicitaire contraire à sa politique éditoriale. Dans ce cas, le Client sera remboursé de la totalité des sommes payées au titre de la publication commandée.

Article 4 - Prix

Prix en vigueur - Les Prestations sont fournies aux prix en vigueur figurant sur le bon de commande remis au Client, exprimés en euros et calculés hors taxes. En conséquence, ce prix sera majoré du taux de TVA en vigueur au moment de la signature du bon de commande. Néanmoins, 32 Juillet s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment et informera le Client 1 mois avant l'entrée en vigueur de tout nouveau tarif. Les prix sont susceptibles d'être révisés selon l'indice Syntec, à l'initiative de 32 Juillet, chaque année à date anniversaire.

Condition de règlement - Le règlement des commandes s'effectue : soit par chèque ; soit par virement bancaire. La facture est émise par 32 Juillet lors de la mise en ligne des Services commandés.

Délais de règlement - Le Client doit s'acquitter des sommes dues dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture par 32 Juillet.

Pénalités de retard et indemnité pour frais de recouvrement - Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement oblige 32 Juillet à facturer des intérêts de retard au taux de 3 fois celui de l'intérêt légal. Au surplus, 32 Juillet sera fondé à suspendre la fourniture des Services jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la fourniture des Services. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du paiement, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 5 - Durée, Reconduction et Résiliation des Services

Durée et reconduction - La Commande d'un ou plusieurs Services via le bon de commande correspondant octroie au Client le bénéfice du ou des Services commandés pour la durée figurant sur le bon de commande remis au Client.

Résiliation - Le Client dispose, pendant 14 jours à compter de la passation de la commande, d'une faculté de résiliation des Services commandés, par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de modification des CGV, incluant toute modification des prix par 32 Juillet et de toute évolution des Services commandés, le Client qui ne consent pas aux nouvelles conditions après en avoir été informé et dans un délai de 30 jours à partir de la date d'information, pourra demander la résiliation des Services commandés concernés dans les mêmes conditions que celles précédemment exposées.

Article 6 - Responsabilité

La responsabilité de 32 Juillet ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations résulte : d'un problème technique hors de la volonté et/ou du contrôle de 32 Juillet ; du fait du Client ou d'un cas de force majeure. 32 Juillet, en tant que simple intermédiaire commercial, n'est pas responsable des préjudices qui pourraient survenir en lien avec les choix éditoriaux de l'éditeur. La responsabilité de 32 Juillet ne sera pas non plus engagée en cas de préjudice causé par le Client lui-même, et notamment en lien avec les informations / contenus transmis par lui.

Article 7 - Données personnelles

Conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, et au titre de la collecte de données personnelles contenues dans le bon de commande, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant ses demandes à : contact@32juillet.com

Article 8 - Propriété intellectuelle

Le Client garantit 32 Juillet qu'il détient l'intégralité des droits relatifs aux contenus et/ou visuels qu'il transmet à 32 Juillet, et notamment les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle. Il garantit que l'utilisation simple qui peut en être faite par 32 Juillet ne constitue ni une contrefaçon ni une atteinte quelconque à un tiers.

Article 9 - Litiges et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse.

Nom du groupe/de l'institution :
Raison Sociale :
Adresse de facturation : CP et Ville :
Tél. : Email de facturation :
Nom du contact : Email de facturation :



WEB

Double package - caravaning.de + promobil.de 2 280 € / an

PRINT

Publicité Pleine Page - promobil.de 5 290 €

Publicité Pleine Page - caravaning.de 2 990 €



Package Social Media 1 190 € / an

Newsletter Dédiciée 1 190 € / an

Top Listing 2 990 € / an

Photo Homepage Sur devis

Visibility Booster 4 900 € / an

Ultra Visibility 8 990 € / an

Banière Display 2 500 € / 500 000 impressions

Montant total de votre commande : € HT*

Je déclare avoir lu et approuvé les conditions générales de vente 32JUILLET.

Règlement impératif à 30 jours.

Date :

Signature :

Encore besoin d'un conseil, contactez nous au 05 31 61 90 59
ou contact@32juillet-pro.com

Commentaires :

Article 1 - Applicabilité et opposabilité

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les CGV ») sont établies entre la société 32 Juillet et le Camping (ci-après « le Client »), et constituent à ce titre le socle de la négociation commerciale. 32 Juillet se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. Les présentes CGV annulent et remplacent toutes CGV précédentes. Sauf convention particulière, la signature du bon de commande entraîne pour le Client l'acceptation des conditions de vente de 32 Juillet, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. Le fait que 32 Juillet ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - Objet

L'objet des présentes CGV est de définir les conditions dans lesquelles 32 Juillet fournit au Client les Prestations de service (ci-après « les Services ») telles que définies dans le bon de commande correspondant au Service commandé, et plus généralement dans les CGV.

Article 3 - Fourniture du service

Fourniture du service - La fourniture des Services commandés se réalise soit par la mise en ligne des Services par l'éditeur soit par la diffusion papier dans le cas où les Prestations consistent en une publication papier. Dans tous les cas, la fourniture des Services commandés intervient dans un délai maximal de deux mois, à condition que le Client ait fourni les informations nécessaires et appropriées à l'exécution des Services dans un délai raisonnable. 32 Juillet se réservant un droit de regard sur les informations fournies par le Client.

Modalités d'exécution - La disposition et le contenu, établis par 32 Juillet et l'éditeur sur la base des informations transmises par le Client, feront l'objet d'un e-mail récapitulatif de la part de 32 Juillet, soumis à la validation du Client. Ce dernier a 72h pour en accuser réception et le valider par retour d'e-mail, ceci valant acceptation ferme et définitive. Durant ce délai, le Client a la possibilité d'apporter toute modification par e-mail adressé à 32 Juillet, qui doit en accuser réception. Toute modification fait l'objet d'une nouvelle validation auprès du Client. Toute modification apportée après ce délai, ou transmise sans que 32 Juillet puisse en accuser réception, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réclamation. L'absence de réponse dans le délai ci-avant indiqué s'assimilera à une acceptation ferme et définitive.

Les engagements de 32 Juillet constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Services seront fournis dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions des présentes CGV.

Toutefois, 32 Juillet ne peut garantir la parution et l'emplacement de l'annonce imprimée ou publiée. Chaque éditeur se réservant le droit de modifier, annuler ou remplacer une insertion -sur support numérique ou papier- s'il juge l'insertion publicitaire contraire à sa politique éditoriale. Dans ce cas, le Client sera remboursé de la totalité des sommes payées au titre de la publication commandée.

Article 4 - Offre de bons de réduction

Lors de la commande d'un package social media ou newsletter, le Client a la possibilité de choisir d'offrir un bon de réduction à un client final du site Camping.info par le biais d'un jeu concours, dont 32 Juillet se dégage de toute responsabilité.

Si le Client choisit cette option, 32 Juillet lui fera parvenir un bon à remplir, où il devra renseigner le montant de la réduction et les dates auxquelles celle-ci est applicable. Le Client devra retourner ce bon à 32 Juillet qui le transmettra au site Camping.info, lequel se chargera de l'organisation du jeu concours.

Article 5 - Prix

Prix en vigueur - Les Prestations sont fournies aux prix en vigueur figurant sur le bon de commande remis au Client, exprimés en euros et calculés hors taxes. En conséquence, ce prix sera majoré du taux de TVA en vigueur au moment de la signature du bon de commande. Néanmoins, 32 Juillet s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment et informera le Client 1 mois avant l'entrée en vigueur de tout nouveau tarif. Les prix sont susceptibles d'être révisés selon l'indice Syntec, à l'initiative de 32 Juillet, chaque année à date anniversaire.

Condition de règlement - Le règlement des commandes s'effectue : soit par chèque ; soit par virement bancaire. La facture est émise par 32 Juillet lors de la mise en ligne des Services commandés.

Délais de règlement - Le Client doit s'acquitter des sommes dues dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture par 32 Juillet.

Pénalités de retard et indemnité pour frais de recouvrement - Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement oblige 32 Juillet à facturer des intérêts de retard au taux de 3 fois celui de l'intérêt légal. Au surplus, 32 Juillet sera fondé à suspendre la fourniture des Services jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la fourniture des Services. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du paiement, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 6 - Durée, Reconduction et Résiliation des Services

Durée et reconduction - La Commande d'un ou plusieurs Services via le bon de commande correspondant octroie au Client le bénéfice du ou des Services commandés pour la durée figurant sur le bon de commande remis au Client.

Résiliation - Le Client dispose, pendant 14 jours à compter de la passation de la commande, d'une faculté de résiliation des Services commandés, par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de modification des CGV, incluant toute modification des prix par 32 Juillet et de toute évolution des Services commandés, le Client qui ne consent pas aux nouvelles conditions après en avoir été informé et dans un délai de 30 jours à partir de la date d'information, pourra demander la résiliation des Services commandés concernés dans les mêmes conditions que celles précédemment exposées.

Article 7 - Responsabilité

La responsabilité de 32 Juillet ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations résulte : d'un problème technique hors de la volonté et/ou du contrôle de 32 Juillet ; du fait du Client ou d'un cas de force majeure. 32 Juillet, en tant que simple intermédiaire commercial, n'est pas responsable des préjudices qui pourraient survenir en lien avec les choix éditoriaux de l'éditeur. La responsabilité de 32 Juillet ne sera pas non plus engagée en cas de préjudice causé par le Client lui-même, et notamment en lien avec les informations / contenus transmis par lui.

Article 8 - Données personnelles

Conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, et au titre de la collecte de données personnelles contenues dans le bon de commande, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant ses demandes à : contact@32juillet.com

Article 9 - Propriété intellectuelle

Le Client garantit 32 Juillet qu'il détient l'intégralité des droits relatifs aux contenus et/ou visuels qu'il transmet à 32 Juillet, et notamment les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle. Il garantit que l'utilisation simple qui peut en être faite par 32 Juillet ne constitue ni une contrefaçon ni une atteinte quelconque à un tiers.

Article 10 - Litiges et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse.

Nom du groupe/de l'institution :
Raison Sociale :
Adresse de facturation : CP et Ville :
Tél. : Email de facturation :
Nom du contact : Email de facturation :



Package Luxury 16 490 €
Bannière Sur devis



Campagne Display 1 790 € / 3 mois
 3 390 € / 6 mois
 4 990 € / 9 mois
 6 990 € / 12 mois

Montant total de votre commande : € HT*

Je déclare avoir lu et approuvé les conditions générales de vente 32JUILLET.

Règlement impératif à 30 jours.

Date :

Signature :

Encore besoin d'un conseil, contactez nous au 05 31 61 90 59
ou contact@32juillet-pro.com

Commentaires :

*Tous nos tarifs sont en HT

Article 1 - Applicabilité et opposabilité

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les CGV ») sont établies entre la société 32 Juillet et le Camping (ci-après « le Client »), et constituent à ce titre le socle de la négociation commerciale. 32 Juillet se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. Les présentes CGV annulent et remplacent toutes CGV précédentes. Sauf convention particulière, la signature du bon de commande entraîne pour le Client acceptation des conditions de vente de 32 Juillet, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. Le fait que 32 Juillet ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - Objet

L'objet des présentes CGV est de définir les conditions dans lesquelles 32 Juillet fournit au Client les Prestations de service (ci-après « les Services ») telles que définies dans le bon de commande correspondant au Service commandé, et plus généralement dans les CGV.

Article 3 - Fourniture du service

Fourniture du service - La fourniture des Services commandés se réalise soit par la mise en ligne des Services par l'éditeur soit par la diffusion papier dans le cas où les Prestations consistent en une publication papier. Dans tous les cas, la fourniture des Services commandés intervient dans un délai maximal de deux mois, à condition que le Client ait fourni les informations nécessaires et appropriées à l'exécution des Services dans un délai raisonnable. 32 Juillet se réservant un droit de regard sur les informations fournies par le Client.

Modalités d'exécution - La disposition et le contenu, établis par 32 Juillet et l'éditeur sur la base des informations transmises par le Client, feront l'objet d'un e-mail récapitulatif de la part de 32 Juillet, soumis à la validation du Client. Ce dernier a 72h pour en accuser réception et le valider par retour d'e-mail, ceci valant acceptation ferme et définitive. Durant ce délai, le Client a la possibilité d'apporter toute modification par e-mail adressé à 32 Juillet, qui doit en accuser réception. Toute modification fait l'objet d'une nouvelle validation auprès du Client. Toute modification apportée après ce délai, ou transmise sans que 32 Juillet puisse en accuser réception, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réclamation.

L'absence de réponse dans le délai ci-avant indiqué s'assimilera à une acceptation ferme et définitive.

Les engagements de 32 Juillet constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Services seront fournis dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions des présentes CGV.

Toutefois, 32 Juillet ne peut garantir la parution et l'emplacement de l'annonce imprimée ou publiée. Chaque éditeur se réservant le droit de modifier, annuler ou remplacer une insertion -sur support numérique ou papier- s'il juge l'insertion publicitaire contraire à sa politique éditoriale. Dans ce cas, le Client sera remboursé de la totalité des sommes payées au titre de la publication commandée.

Article 4 - Prix

Prix en vigueur - Les Prestations sont fournies aux prix en vigueur figurant sur le bon de commande remis au Client, exprimés en euros et calculés hors taxes. En conséquence, ce prix sera majoré du taux de TVA en vigueur au moment de la signature du bon de commande. Néanmoins, 32 Juillet s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment et informera le Client 1 mois avant l'entrée en vigueur de tout nouveau tarif. Les prix sont susceptibles d'être révisés selon l'indice Syntec, à l'initiative de 32 Juillet, chaque année à date anniversaire.

Condition de règlement - Le règlement des commandes s'effectue : soit par chèque ; soit par virement bancaire. La facture est émise par 32 Juillet lors de la mise en ligne des Services commandés.

Délais de règlement - Le Client doit s'acquitter des sommes dues dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture par 32 Juillet.

Pénalités de retard et indemnité pour frais de recouvrement - Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement oblige 32 Juillet à facturer des intérêts de retard au taux de 3 fois celui de l'intérêt légal. Au surplus, 32 Juillet sera fondé à suspendre la fourniture des Services jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la fourniture des Services. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du paiement, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 5 - Durée, Reconduction et Résiliation des Services

Durée et reconduction - La Commande d'un ou plusieurs Services via le bon de commande correspondant octroie au Client le bénéfice du ou des Services commandés pour la durée figurant sur le bon de commande remis au Client.

Résiliation - Le Client dispose, pendant 14 jours à compter de la passation de la commande, d'une faculté de résiliation des Services commandés, par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de modification des CGV, incluant toute modification des prix par 32 Juillet et de toute évolution des Services commandés, le Client qui ne consent pas aux nouvelles conditions après en avoir été informé et dans un délai de 30 jours à partir de la date d'information, pourra demander la résiliation des Services commandés concernés dans les mêmes conditions que celles précédemment exposées.

Article 6 - Responsabilité

La responsabilité de 32 Juillet ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations résulte : d'un problème technique hors de la volonté et/ou du contrôle de 32 Juillet ; du fait du Client ou d'un cas de force majeure. 32 Juillet, en tant que simple intermédiaire commercial, n'est pas responsable des préjudices qui pourraient survenir en lien avec les choix éditoriaux de l'éditeur. La responsabilité de 32 Juillet ne sera pas non plus engagée en cas de préjudice causé par le Client lui-même, et notamment en lien avec les informations / contenus transmis par lui.

Article 7 - Données personnelles

Conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, et au titre de la collecte de données personnelles contenues dans le bon de commande, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant ses demandes à : contact@32juillet.com

Article 8 - Propriété intellectuelle

Le Client garantit 32 Juillet qu'il détient l'intégralité des droits relatifs aux contenus et/ou visuels qu'il transmet à 32 Juillet, et notamment les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle. Il garantit que l'utilisation simple qui peut en être faite par 32 Juillet ne constitue ni une contrefaçon ni une atteinte quelconque à un tiers.

Article 9 - Litiges et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse.

Nom du groupe/de l'institution :

Raison Sociale :

Adresse de facturation : CP et Ville :

Tél. : Email de facturation :

Nom du contact : Email de facturation :



- Publireportage dédié 2 750 €
- Campagne display 1 150 €
- Campagne Instagram 1 370 €



- Prince Package 4 500 €
- King Package 6 500 €

Montant total de votre commande : € HT*

Je déclare avoir lu et approuvé les conditions générales de vente 32JUILLET.

Règlement impératif à 30 jours.

Date :

Signature :

Encore besoin d'un conseil, contactez nous au 05 31 61 90 59
ou contact@32juillet-pro.com

Commentaires :

*Tous nos tarifs sont en HT

Article 1 - Applicabilité et opposabilité

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les CGV ») sont établies entre la société 32 Juillet et le Camping (ci-après « le Client »), et constituent à ce titre le socle de la négociation commerciale. 32 Juillet se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. Les présentes CGV annulent et remplacent toutes CGV précédentes. Sauf convention particulière, la signature du bon de commande entraîne pour le Client acceptation des conditions de vente de 32 Juillet, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. Le fait que 32 Juillet ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - Objet

L'objet des présentes CGV est de définir les conditions dans lesquelles 32 Juillet fournit au Client les Prestations de service (ci-après « les Services ») telles que définies dans le bon de commande correspondant au Service commandé, et plus généralement dans les CGV.

Article 3 - Fourniture du service

Fourniture du service - La fourniture des Services commandés se réalise soit par la mise en ligne des Services par l'éditeur soit par la diffusion papier dans le cas où les Prestations consistent en une publication papier. Dans tous les cas, la fourniture des Services commandés intervient dans un délai maximal de deux mois, à condition que le Client ait fourni les informations nécessaires et appropriées à l'exécution des Services dans un délai raisonnable. 32 Juillet se réservant un droit de regard sur les informations fournies par le Client.

Modalités d'exécution - La disposition et le contenu, établis par 32 Juillet et l'éditeur sur la base des informations transmises par le Client, feront l'objet d'un e-mail récapitulatif de la part de 32 Juillet, soumis à la validation du Client. Ce dernier a 72h pour en accuser réception et le valider par retour d'e-mail, ceci valant acceptation ferme et définitive. Durant ce délai, le Client a la possibilité d'apporter toute modification par e-mail adressé à 32 Juillet, qui doit en accuser réception. Toute modification fait l'objet d'une nouvelle validation auprès du Client. Toute modification apportée après ce délai, ou transmise sans que 32 Juillet puisse en accuser réception, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réclamation.

L'absence de réponse dans le délai ci-avant indiqué s'assimilera à une acceptation ferme et définitive.

Les engagements de 32 Juillet constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Services seront fournis dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions des présentes CGV.

Toutefois, 32 Juillet ne peut garantir la parution et l'emplacement de l'annonce imprimée ou publiée. Chaque éditeur se réservant le droit de modifier, annuler ou remplacer une insertion -sur support numérique ou papier- s'il juge l'insertion publicitaire contraire à sa politique éditoriale. Dans ce cas, le Client sera remboursé de la totalité des sommes payées au titre de la publication commandée.

Article 4 - Prix

Prix en vigueur - Les Prestations sont fournies aux prix en vigueur figurant sur le bon de commande remis au Client, exprimés en euros et calculés hors taxes. En conséquence, ce prix sera majoré du taux de TVA en vigueur au moment de la signature du bon de commande. Néanmoins, 32 Juillet s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment et informera le Client 1 mois avant l'entrée en vigueur de tout nouveau tarif. Les prix sont susceptibles d'être révisés selon l'indice Syntec, à l'initiative de 32 Juillet, chaque année à date anniversaire.

Condition de règlement - Le règlement des commandes s'effectue : soit par chèque ; soit par virement bancaire. La facture est émise par 32 Juillet lors de la mise en ligne des Services commandés.

Délais de règlement - Le Client doit s'acquitter des sommes dues dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture par 32 Juillet.

Pénalités de retard et indemnité pour frais de recouvrement - Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement oblige 32 Juillet à facturer des intérêts de retard au taux de 3 fois celui de l'intérêt légal. Au surplus, 32 Juillet sera fondé à suspendre la fourniture des Services jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la fourniture des Services. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du paiement, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 5 - Durée, Reconduction et Résiliation des Services

Durée et reconduction - La Commande d'un ou plusieurs Services via le bon de commande correspondant octroie au Client le bénéfice du ou des Services commandés pour la durée figurant sur le bon de commande remis au Client.

Résiliation - Le Client dispose, pendant 14 jours à compter de la passation de la commande, d'une faculté de résiliation des Services commandés, par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de modification des CGV, incluant toute modification des prix par 32 Juillet et de toute évolution des Services commandés, le Client qui ne consent pas aux nouvelles conditions après en avoir été informé et dans un délai de 30 jours à partir de la date d'information, pourra demander la résiliation des Services commandés concernés dans les mêmes conditions que celles précédemment exposées.

Article 6 - Responsabilité

La responsabilité de 32 Juillet ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations résulte : d'un problème technique hors de la volonté et/ou du contrôle de 32 Juillet ; du fait du Client ou d'un cas de force majeure. 32 Juillet, en tant que simple intermédiaire commercial, n'est pas responsable des préjudices qui pourraient survenir en lien avec les choix éditoriaux de l'éditeur. La responsabilité de 32 Juillet ne sera pas non plus engagée en cas de préjudice causé par le Client lui-même, et notamment en lien avec les informations / contenus transmis par lui.

Article 7 - Données personnelles

Conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, et au titre de la collecte de données personnelles contenues dans le bon de commande, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant ses demandes à : contact@32juillet.com

Article 8 - Propriété intellectuelle

Le Client garantit 32 Juillet qu'il détient l'intégralité des droits relatifs aux contenus et/ou visuels qu'il transmet à 32 Juillet, et notamment les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle. Il garantit que l'utilisation simple qui peut en être faite par 32 Juillet ne constitue ni une contrefaçon ni une atteinte quelconque à un tiers.

Article 9 - Litiges et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse.

Nom du groupe/de l'institution :

Raison Sociale :

Adresse de facturation : CP et Ville :

Tél. : Email de facturation :

Nom du contact : Email de facturation :



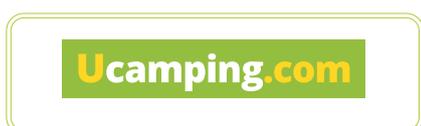
Publicité Intercalée Premium 1 250 € / an



Bannière home page + contenu marque 790 € / an



Bannière home page + contenu marque 790 € / an



Bannière home page + contenu marque 990 € / an

Montant total de votre commande : € HT*

Je déclare avoir lu et approuvé les conditions générales de vente 32JUILLET.

Règlement impératif à 30 jours.

Date :

Signature :

Encore besoin d'un conseil, contactez nous au 05 31 61 90 59
ou contact@32juillet-pro.com

Commentaires :

*Tous nos tarifs sont en HT



Article 1 - Applicabilité et opposabilité

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les CGV ») sont établies entre la société 32 Juillet et le Camping (ci-après « le Client »), et constituent à ce titre le socle de la négociation commerciale. 32 Juillet se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. Les présentes CGV annulent et remplacent toutes CGV précédentes. Sauf convention particulière, la signature du bon de commande entraîne pour le Client acceptation des conditions de vente de 32 Juillet, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. Le fait que 32 Juillet ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - Objet

L'objet des présentes CGV est de définir les conditions dans lesquelles 32 Juillet fournit au Client les Prestations de service (ci-après « les Services ») telles que définies dans le bon de commande correspondant au Service commandé, et plus généralement dans les CGV.

Article 3 - Fourniture du service

Fourniture du service - La fourniture des Services commandés se réalise soit par la mise en ligne des Services par l'éditeur soit par la diffusion papier dans le cas où les Prestations consistent en une publication papier. Dans tous les cas, la fourniture des Services commandés intervient dans un délai maximal de deux mois, à condition que le Client ait fourni les informations nécessaires et appropriées à l'exécution des Services dans un délai raisonnable. 32 Juillet se réservant un droit de regard sur les informations fournies par le Client.

Modalités d'exécution - La disposition et le contenu, établis par 32 Juillet et l'éditeur sur la base des informations transmises par le Client, feront l'objet d'un e-mail récapitulatif de la part de 32 Juillet, soumis à la validation du Client. Ce dernier a 72h pour en accuser réception et le valider par retour d'e-mail, ceci valant acceptation ferme et définitive. Durant ce délai, le Client a la possibilité d'apporter toute modification par e-mail adressé à 32 Juillet, qui doit en accuser réception. Toute modification fait l'objet d'une nouvelle validation auprès du Client. Toute modification apportée après ce délai, ou transmise sans que 32 Juillet puisse en accuser réception, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réclamation.

L'absence de réponse dans le délai ci-avant indiqué s'assimilera à une acceptation ferme et définitive.

Les engagements de 32 Juillet constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Services seront fournis dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions des présentes CGV.

Toutefois, 32 Juillet ne peut garantir la parution et l'emplacement de l'annonce imprimée ou publiée. Chaque éditeur se réservant le droit de modifier, annuler ou remplacer une insertion -sur support numérique ou papier- s'il juge l'insertion publicitaire contraire à sa politique éditoriale. Dans ce cas, le Client sera remboursé de la totalité des sommes payées au titre de la publication commandée.

Article 4 - Prix

Prix en vigueur - Les Prestations sont fournies aux prix en vigueur figurant sur le bon de commande remis au Client, exprimés en euros et calculés hors taxes. En conséquence, ce prix sera majoré du taux de TVA en vigueur au moment de la signature du bon de commande. Néanmoins, 32 Juillet s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment et informera le Client 1 mois avant l'entrée en vigueur de tout nouveau tarif. Les prix sont susceptibles d'être révisés selon l'indice Syntec, à l'initiative de 32 Juillet, chaque année à date anniversaire.

Condition de règlement - Le règlement des commandes s'effectue : soit par chèque ; soit par virement bancaire. La facture est émise par 32 Juillet lors de la mise en ligne des Services commandés.

Délais de règlement - Le Client doit s'acquitter des sommes dues dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture par 32 Juillet.

Pénalités de retard et indemnité pour frais de recouvrement - Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement oblige 32 Juillet à facturer des intérêts de retard au taux de 3 fois celui de l'intérêt légal. Au surplus, 32 Juillet sera fondé à suspendre la fourniture des Services jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la fourniture des Services. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du paiement, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 5 - Durée, Reconduction et Résiliation des Services

Durée et reconduction - La Commande d'un ou plusieurs Services via le bon de commande correspondant octroie au Client le bénéfice du ou des Services commandés pour la durée figurant sur le bon de commande remis au Client.

Résiliation - Le Client dispose, pendant 14 jours à compter de la passation de la commande, d'une faculté de résiliation des Services commandés, par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de modification des CGV, incluant toute modification des prix par 32 Juillet et de toute évolution des Services commandés, le Client qui ne consent pas aux nouvelles conditions après en avoir été informé et dans un délai de 30 jours à partir de la date d'information, pourra demander la résiliation des Services commandés concernés dans les mêmes conditions que celles précédemment exposées.

Article 6 - Responsabilité

La responsabilité de 32 Juillet ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations résulte : d'un problème technique hors de la volonté et/ou du contrôle de 32 Juillet ; du fait du Client ou d'un cas de force majeure. 32 Juillet, en tant que simple intermédiaire commercial, n'est pas responsable des préjudices qui pourraient survenir en lien avec les choix éditoriaux de l'éditeur. La responsabilité de 32 Juillet ne sera pas non plus engagée en cas de préjudice causé par le Client lui-même, et notamment en lien avec les informations / contenus transmis par lui.

Article 7 - Données personnelles

Conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, et au titre de la collecte de données personnelles contenues dans le bon de commande, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant ses demandes à : contact@32juillet.com

Article 8 - Propriété intellectuelle

Le Client garantit 32 Juillet qu'il détient l'intégralité des droits relatifs aux contenus et/ou visuels qu'il transmet à 32 Juillet, et notamment les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle. Il garantit que l'utilisation simple qui peut en être faite par 32 Juillet ne constitue ni une contrefaçon ni une atteinte quelconque à un tiers.

Article 9 - Litiges et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse.

Calendrier des vacances scolaires 2024

Les dates ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées

	PAYS BAS	PRINTEMPS		ÉTÉ	APRÈS SAISON	
	NORD	17/02 – 25/02		20/07 – 01/09	21/10 – 29/10	
	CENTRE	17/02 – 25/02		13/07 – 25/08	14/10 – 22/10	
	SUD	10/02 – 18/08		06/07 – 18/08	14/10 – 22/10	
	BELGIQUE	PÂQUES	PRINTEMPS	ÉTÉ		
	Wallonie		29/04 – 10/05	06/07 – 25/08		
	Flandres	01/04 – 14/04		01/07 – 31/08		
	GRANDE BRETAGNE	PRINTEMPS		ÉTÉ	APRÈS SAISON	
		01/04 – 16/04		24/07 – 30/08	12/10 – 27/10	
	ALLEMAGNE	PÂQUES - PRINTEMPS	PENTECÔTE	ÉTÉ	APRÈS SAISON	
	BADEN WÜRTTEMBERG	23/03 – 05/04	21/05 – 31/05	25/07 – 07/09	30/10 – 03/11	
	RHEINLAND-PFALZ	25/03 – 02/04	21/05	15/07 – 23/08	16/10 – 27/10	
	SAARLAND	25/03 – 05/04	21/05 – 24/05	15/07 – 23/08	23/10 – 03/11	
	HESSEN	25/03 – 13/04		15/07 – 23/08	23/10 – 03/11	
	BAYERN	12/02 – 16/02 25/03 – 06/04	29/05 – 12/06	29/07 – 09/09	30/10 – 03/11	
	NORDRHEIN WESTFALEN	25/03 – 06/04	21/05	08/07 – 20/08	02/10 – 14/10	
	SUISSE	PRINTEMPS		ÉTÉ	APRÈS SAISON	
	GENÈVE	29/03 – 12/04		08/07 – 21/08	14/10 – 25/10	
	FRIBOURG	29/03 – 12/04		08/07 – 21/08	14/10 – 25/10	
	VAUD	29/03 – 12/04		29/06 – 18/08	12/10 – 27/10	
	VALAIS	02/04 – 05/04		01/07 – 18/08	14/10 – 25/10	
	ESPAGNE	SEMAINE SAINTE		ÉTÉ		
		24/03 – 30/03		22/06 – 09/09		
	FRANCE	PÂQUES - PRINTEMPS	ASCENSION	PENTECÔTE	ÉTÉ	APRÈS SAISON
	ZONE A	13/04 – 29/04	09/05 – 12/05	18/05 – 20/05	06/07 – 02/09	21/10 – 06/11
	ZONE B	20/04 – 06/05	09/05 – 12/05	18/05 – 20/05	06/07 – 02/09	21/10 – 06/11
	ZONE C	06/07 – 22/04	09/05 – 12/05	18/05 – 20/05	06/07 – 02/09	21/10 – 06/11
	ITALIE	PÂQUES	PRINTEMPS	ÉTÉ		
		29/03 – 02/04	25/04 – 28/04 01/05 – 05/05	15/06 – 04/09		



10 place Alfonse Jourdain
31000 Toulouse France

Tel : 05 31 61 90 59

contact@32juillet-pro.com
www.32juillet-pro.com

Rejoignez-nous sur   